Cadre Institutionnel de Fonctionnement Unique (CIFU)

La famille contact le CMPP

Inscription
Accueil administratif

Réunion de régulation : directeur de l'établissement/médecins /secrétaires

Envoi du dossier

Retour du dossier

D1
1er Entretien avec le médecin psychiatre infanto-juvénile

Signature du DIPEC par le médecin et la famille

Envoi du DIPEC à la famille

D2

D3

D4

D5

Étapes d'investigations :
-Bilan psychopédagogique
-Bilan orthophonique
-1er Entretien psychologue
-Bilan psychomoteur

Réunion de synthèse

D6
Proposition de PEC à la famille par le praticien choisi lors de la synthèse

Signature de l'avenant n°1 au DIPEC par le praticien

Dossier clos

Refus de soins par la famille

Envoi de la PEC

Accord de la famille

Envoi de l'avenant n°1 à la famille

Accord sécurité sociale

7ème RDV : *PHASE DE TRAITEMENT* ⋯⋯▶

et/ou
-Psychothérapie
-Psychomotricité
-Orthophonie
-Psychopédagogie

PHASE DE DIAGNOSTIC